

Annexe 3 - LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés

(Document à compléter par le pétitionnaire et à joindre à la demande d'autorisation environnementale)

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTS VOILETS DE LA PROCÉDURE :

Pétitionnaire :

Vous êtes : **Une personne physique**

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Date de naissance :

Une personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

N° de SIRET :

Adresse du siège social :

Qualité du signataire de la demande :

Emplacement du projet :

Commune(s) et département(s) où se situe le projet :

Fait à le

S.C.E.A de la JOLIETTE

7, rue de la Joliette - 02290 TARTIERS

Capital social : 852 720 €

RCS SOISSONS 384 591 467

Tel : 03 23 55 12 99

Signature : 
Email : la.joliette@wanadoo.fr

En fonction du projet, cocher les domaines concernés par la demande et se reporter aux pages concernées pour connaître les pièces à joindre au dossier.

DOMAINES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE	OUI	NON
1. LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (projets visés au 1° de l'article L. 181-1 ; déclarations loi sur l'eau soumises à évaluation environnementale) p.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. ICPE (projets mentionnés au 1 ^{er} alinéa du 2° de l'article L. 181-1) p.8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier) p.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. DOSSIER ENERGIE (article L. 311 1 du code de l'énergie) p.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS » (art.L.411-2 du code de l'environnement) p.13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) (articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement) p.14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (art. L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement) p.14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. DOSSIER AGREMENT OGM (article L. 532-3 du code de l'environnement) p.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. DOSSIER AGREMENT DECHETS (article L.541-22 du code de l'environnement) p.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) – hors champ de l'autorisation envir – p. 17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A REMPLIR par l'administration suite à la vérification des pièces du dossier

Date de l'accusé de réception du dossier :



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER



A la demande du préfet, le pétitionnaire pourra fournir autant d'exemplaires supplémentaires que nécessaire pour procéder à l'enquête publique et aux consultations prévues.

	À remplir par le pétitionnaire	Cadre réservé à l'administration (Guichet)
	Fourni	Reçu
4 exemplaires du dossier « papier »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Format électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Articles du code de l'environnement	Documents communs aux différents volets de la procédure	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
		À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
R181-13 4°	Nature - Consistance - Volume - Objet de l'ouvrage – Modalités d'exécution et de fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 15-17	<input type="checkbox"/>
	Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau et/ou nomenclature ICPE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 17-19	<input type="checkbox"/>
	Les moyens de suivi et de surveillance prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 23	<input type="checkbox"/>
	Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 23	<input type="checkbox"/>
	Les conditions de remise en état du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 21	<input type="checkbox"/>
R181-13 7°	Les éléments graphiques , plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 11-12	<input type="checkbox"/>
R181-13 8°	Note de présentation non technique du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 5-7	<input type="checkbox"/>
R181-13 2°	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1 / 25000 ou, à défaut, au 1 / 50000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 11	<input type="checkbox"/>
R181-13 3°	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	annexe 1	<input type="checkbox"/>
R414-19 R181-14 II	L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 37-38	<input type="checkbox"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement)						
R181-13 5°	Étude d'impact (le cas échéant actualisée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 24-48	<input type="checkbox"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale , le dossier comportera une étude d'incidence environnementale mentionnée à l'article R. 181-14 comportant :						
R181-13 6°	Document attestant la dispense d'étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
R181-14 I 1°	L'état actuel du site et de l'environnement (avant réalisation du projet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
R181-14 I 2°	Les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet, sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
R181-14 I 6°	Un résumé non technique, décrivant les impacts sur l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
R181-14 I 3°	Les mesures d'évitement, de correction et de compensation envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

VOLET 1/ LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (D.181-15-1)

Pour les projets relatifs à la Loi sur l'eau et les milieux aquatique, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page	Reçu	
Pour les collectivités territoriales ou groupements de collectivités, délibération de l'organe délibérant relatif au projet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Précisions à ajouter à l'étude d'incidence :						
a) Incidence du projet sur l'eau et les milieux aquatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 25-34	<input type="checkbox"/>	
b) Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 20	<input type="checkbox"/>	
c) Compatibilité du projet avec SAGE, SDAGE ou PGRI le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	p 38-40	<input type="checkbox"/>	

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page	Reçu	
Station d'épuration d'une agglomération d'assainissement ou de dispositifs d'assainissement non collectif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
1 - Description du système de collecte des eaux usées : - description de la zone desservie par le système de collecte ; - conditions de raccordement des immeubles desservis ; - déversements d'eaux usées non domestiques existants - dans le cas d'une agglomération d'assainissement, nom des communes qui la constituent et délimitations cartographiques - Présentation des performances et des équipements destinés à limiter la variation des charges entrant dans la station d'épuration ou le dispositif d'assainissement non collectif ; - Evaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, à collecter, ainsi que leurs variations, notamment les variations saisonnières et celles dues à de fortes pluies ; - Calendrier de mise en œuvre du système de collecte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
2 - Description des modalités de traitement des eaux collectées : - objectifs de traitement retenus compte tenu des obligations réglementaires et des objectifs de qualité des eaux réceptrices ; - valeurs limites des pluies en-deçà desquelles ces objectifs peuvent être garantis à tout moment ; - capacité maximale journalière de traitement de la station pour laquelle les performances d'épuration peuvent être garanties hors périodes inhabituelles, pour les différentes formes de pollutions traitées, notamment la demande biochimique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			



Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **	
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni		Intitulé du document N° page ***
d'oxygène en cinq jours (DBO5) ; - localisation de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif et du point de rejet, et caractéristiques des eaux réceptrices des eaux usées épurées ; - calendrier de mise en œuvre des ouvrages de traitement ; - modalités prévues d'élimination des sous-produits issus de l'entretien du système de collecte des eaux usées et du fonctionnement de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif.					
Déversoirs d'orage d'eaux usées situés sur un système de collecte des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Evaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, parvenant au déversoir, ainsi que leurs variations, notamment celles dues aux fortes pluies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Détermination du niveau d'intensité pluviométrique déclenchant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une estimation de la fréquence des événements pluviométriques d'intensité supérieure ou égale à ce niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Estimation des flux de pollution déversés au milieu récepteur en fonction des événements pluviométriques retenus ci-dessus et étude de leur impact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Barrages de retenue et digues de canaux (rubrique 3.2.5.0)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 – Document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances (vérifications, visites techniques, dispositif d'auscultation, moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes) – 2° du I de l'art R214-122 du code de l'environnement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Note décrivant la procédure de première mise en eau conformément aux dispositions du I de l'article R.214-121 du code de l'environnement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Etude de dangers établie conformément à l'art. R.214-116 CE si l'ouvrage est de classe A ou B ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - Note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5 - Si l'ouvrage est construit dans le lit mineur d'un cours d'eau : - indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique ; - profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; - plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; - plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R. 214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons.

Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **	
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni		Intitulé du document N° page ***
Systemes d'endiguement ou aménagement hydraulique (rubrique 3.2.6.0) sous réserve des dispositions du II de l'article R. 562-14 et du II de l'article R. 562-19 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Estimation de la population de la zone protégée et indication du niveau de la protection, au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin ;	<input type="checkbox"/>				
3 - Dans le cas de travaux complémentaires concernant un système d'endiguement existant, au sens de l'article R. 562-13, la liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des digues existantes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - Etudes d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire ; ou une notice décrivant leur fonctionnalité si ces ouvrages modifiés ou construits concernent des dispositifs de régulation des écoulements hydrauliques ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5 - Etude de dangers établie conformément à l'article R. 214-116;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6 - Document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances (vérifications, visites techniques, dispositif d'auscultation, moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes) – 2° du I de l'art R214-122 du code de l'environnement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau (art.L.215-15)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - S'il y a lieu, la liste des obstacles naturels ou artificiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Le programme pluriannuel d'interventions;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - S'il y a lieu, les modalités de traitement des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Installations utilisant l'énergie hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Avec les justifications techniques nécessaires, débit maximal dérivé, hauteur de chute brute maximale, puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et hauteur de chute maximale, et volume stockable;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

2 - Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée;

3 - Sauf lorsque la déclaration d'utilité publique est requise au titre de l'article L. 531-6 du code de l'énergie, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à l'aménagement de la force hydraulique doivent être exécutés ;

4 - Indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique, le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons ;

5 - Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l'article R. 214-116.

Prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique
Si oui, le dossier de demande comprend le projet du premier plan annuel de répartition prévu au deuxième alinéa de l'article R. 214 31 1 du code de l'environnement

Projet déclaré d'intérêt général (art R.214-99)

Dans tous les cas :
1° Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération ;
2° Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée :
- Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations ;
- Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ;
3° Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.

Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **	
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni		Intitulé du document N° page ***
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

II.-Dans les cas d'opérations pour lesquelles les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt sont appelées à participer aux dépenses :

- 1° La liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer à ces dépenses ;
- 2° La proportion des dépenses dont le pétitionnaire demande la prise en charge par les personnes mentionnées au 1°, en ce qui concerne, d'une part, les dépenses d'investissement, d'autre part, les frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages ou des installations ;
- 3° Les critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des dépenses prises en charge par les personnes mentionnées au 1° ;
- 4° Les éléments et les modalités de calcul qui seront utilisés pour déterminer les montants des participations aux dépenses des personnes mentionnées au 1° ;
- 5° Un plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération ;
- 6° L'indication de l'organisme qui collectera les participations demandées aux personnes mentionnées au 1°, dans le cas où le pétitionnaire ne collecte pas lui-même la totalité de ces participations.

Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **	
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni		Intitulé du document *** N° page
Epandage de boues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Etude préalable dont le contenu est précisé à l'article R. 211-37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Programme prévisionnel d'épandage dans les conditions fixées par l'article R. 211-39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Lorsqu'il s'agit d'un projet relevant de la rubrique 2.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1: - Une présentation de l'état du système d'assainissement et de son niveau de performances ; la nature et le volume des effluents traités en tenant compte des variations saisonnières et éventuellement journalières ; - La composition et le débit des principaux effluents raccordés au réseau public ainsi que leur traitabilité et les dispositions prises par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages pour prévenir la contamination des boues par les effluents non domestiques ; - Les dispositions envisagées pour minimiser l'émission d'odeurs gênantes ; - L'étude préalable mentionnée à l'article R. 211-33 et l'accord écrit des utilisateurs de boues ; - Les modalités de réalisation et de mise à jour des documents mentionnés à l'article R. 211-39.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

VOLET 2/ ICPE (L.181-25 et D.181-15-2)

Pour les projets ICPE, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

		Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
			À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	
D. 181-15-2.19°	Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2. III et L. 181-25	L'étude de dangers et son résumé non technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2.12°	Les procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2.13°	Les capacités techniques et financières dont l'exploitant dispose ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir avant à la mise en service de l'installation, lui permettant d'assumer les obligations découlant du fonctionnement de l'installation et de la remise en état du site prévues par l'article L. 512-6-1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pour les cas particuliers relatifs aux dossiers ICPE suivants, des documents supplémentaires sont nécessaires :

		Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
			À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	
	Institution de servitudes d'utilité publique prévues à l'article L. 515-8 pour une installation classée à implanter sur un site nouveau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2. I 1° + Article R515-93	Le périmètre de ces servitudes avec les plans adéquats et les règles souhaitées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Installation destinée au traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2.14°	Si oui, l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans prévus aux articles L. 541 11, L. 541 11 1, L. 541 13, L. 541 14 et L. 541 14 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Installations relevant des articles L. 229 5 et L. 229- 6 : ICPE nécessaire à une INB et exploitations d'aéronefs rejetant des gaz à effet de serre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

D. 181-15-2.15°	<p>- Fournir une description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone ; - Des différentes sources d'émissions de dioxyde de carbone de l'installation ; - Des mesures prises pour quantifier les émissions à travers un plan de surveillance qui réponde aux exigences du règlement visé à l'article 14 de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 modifiée. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant sans avoir à modifier son autorisation. - Un Résumé non technique des trois points précédents 					
Le dossier est déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle en application de l'article L. 181-14 et il relève des catégories mentionnées à l'article L. 516-1		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2.16°	- l'état de pollution des sols prévu à l'article L. 512 18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2.16°	- Si l'état de pollution des sols met en évidence un danger au sens de l'article L. 511-1, le pétitionnaire propose soit les mesures de nature à éviter, réduire ou compenser cette pollution et le calendrier correspondant qu'il entend mettre en œuvre pour appliquer celles-ci, soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les installations visées à la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V (installation IED)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
R. 515-59 I 3°	<p>Le rapport de base mentionné à l'article L. 515-30</p> <p>si l'activité implique l'utilisation, la production ou le rejet de substances ou de mélanges dangereux pertinents mentionnés à l'article 3 du CLP et un risque de contamination du sol et des eaux souterraines.</p> <p>Si l'installation n'est pas concernée, une justification de l'exploitant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
R. 515-59 II	<p>Une proposition motivée de rubrique principale choisie parmi les rubriques 3000 à 3999</p> <p>Une proposition motivée de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les installations mentionnées à l'article R. 516-1 ou R. 515-101 : Les installations de stockage des déchets (sauf les installations internes), les carrières, les installations utilisant des substances dangereuses, les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone et les installations susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes des eaux ou des sols ou éolienne.		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2.18°	<p>Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1.</p> <p>- délais de leur constitution</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Les installations à planter sur un site nouveau						
D. 181-15-2. I 11°	- l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, - l'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. <i>ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire</i>					<input type="checkbox"/>
Les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2. I 12° a)	Dans le cas où le document d'urbanisme local n'est pas en cours d'évolution, un document justifiant que le projet est conforme, selon le cas, au règlement national d'urbanisme, au plan local d'urbanisme ou au document en tenant lieu ou à la carte communale en vigueur au moment de l'instruction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2. I 12° b)	La délibération favorable prévue à l'article L. 515-47	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2. I 12° c)	Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation prévue par les articles L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	une notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	le plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	un plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
D. 181-15-2. I 12° d)	Lorsque le projet est situé à une distance inférieure à la distance minimale d'éloignement des radars météorologiques, une étude des impacts cumulés sur les risques de perturbations des radars météorologiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les cas mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-9 (compatibilité avec document d'urbanisme)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



D. 181-15-2. I 13°	La délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Certaines catégories d'installations d'une puissance supérieure à 20 MW (cf arrêté du 9/12/14)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2. II	L'analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Projet comportant une ou plusieurs installations soumises à enregistrement au titre du L.512-7		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
D. 181-15-2 bis	un document justifiant du respect des prescriptions applicables à cette ou ces installations, notamment les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel. Ce document présente les mesures retenues et les performances attendues pour garantir le respect de ces prescriptions et, le cas échéant, la nature, l'importance et la justification des aménagements apportés aux prescriptions générales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

VOLET 3/ AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (D. 181-15-9)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage * préalable		À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet ** unique
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu	
Demande d'autorisation de défrichement (document Cerfa N° 13632*06) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plans cadastraux des parcelles concernées par le défrichement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>A vérifier dans les pièces générales de la procédure :</i> Plan de situation indiquant les terrains à défricher et la superficie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Attestation de propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>A vérifier dans les pièces générales de la procédure :</i> Décision ou attestation de l'autorité environnementale dispensant ou imposant une étude d'impact (Si la surface de défrichement est comprise entre 0,5 ha et 25 ha) <i>A noter que l'étude d'impact est obligatoire pour toute surface concernée de plus de 25 hectares.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)</i> Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique</i> Copie de la déclaration d'utilité publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie</i> Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement par le demandeur au propriétaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Personne morale autre qu'une collectivité</i> Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur la qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Exploitant de carrière</i> Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<i>Collectivité</i> Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Annexe 3 – LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – octobre 2018 – 12/18

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichage, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé au guichet ** unique
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
<p>Pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement</p> <p>Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact)</p>					
Destination des terrains après défrichage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 4/ DOSSIER ENERGIE (D. 181-15-8)

Lorsque le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311 1 du code de l'énergie, le dossier de demande est complété par une description des caractéristiques du projet comportant les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Présence d'un dossier énergie (D. 181-15-8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La capacité de production du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les techniques utilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les rendements énergétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les durées de fonctionnement prévues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorsque le projet nécessite l'approbation d'ouvrages privés de transport et de distribution d'électricité empruntant le domaine public au titre du 1° de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :					
Les éléments relatifs à la conformité des liaisons électriques intérieures à la réglementation technique en vigueur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Annexe 3 - LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - octobre 2018 - 13/18

VOLET 5/ DÉROGATION « ESPECES ET HABITATS PROTÉGÉS » (D.181-15-5)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411 2, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage * préalable		À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	A fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu	
Demande de dérogation pour destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13614*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Demande de dérogation pour la capture, la perturbation intentionnelle ou la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13616*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Demande de dérogation pour destruction de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°13617*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Demande de dérogation pour récolte de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°11633*02) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
État initial faune / flore (méthodologie et résultats)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Solutions alternatives étudiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Justification de la correspondance à l'un des cinq cas possibles de dérogation prévus par l'article L.411-2 du Code de l'environnement (ex : raison impérative d'intérêt public majeur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Localisation des espaces protégés ou à enjeu à proximité du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plan de situation des espèces protégées (animales et végétales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plan de situation localisant les habitats d'espèces impactés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
État des populations locales des espèces protégées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Évaluation des impacts bruts et résiduels sur les espèces protégées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plan de situation localisant les mesures d'évitement et de réduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plans cadastraux des parcelles concernées par les mesures de compensation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mesures de suivi et/ou d'accompagnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Annexe 3 – LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – octobre 2018 – 14/18

VOLET 6/ MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (D.181-15-3)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale ou d'une réserve naturelle classée en Corse par l'Etat, le dossier est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
A vérifier dans les pièces générales de la procédure : Plan de situation détaillé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 7/ MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (D.181-15-4)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
A vérifier dans les pièces générales de la procédure : Plan de situation du projet (à l'échelle 1/25000 ^{ème} ou, à défaut, 1/50 000, 8° R.181-11) figurant le périmètre du site classé ou en instance de classement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de masse et coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Montage photographique ou dessins (pour évaluer les effets du projet sur le paysage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Documents photographiques afin de situer le terrain (reporter les points et angles de vue sur le plan de situation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Descriptif général du site accompagné d'un plan de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet, avec plan du projet et analyse des impacts paysagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Nature et couleur des matériaux envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Traitement des clôtures ou aménagements et végétation à conserver ou à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 8/ DOSSIER AGREMENT OGM (D. 181-15-6)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés au titre de l'article L. 532-3, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Un dossier technique pour l'agrément OGM (D. 181-15-6) dont le contenu est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la recherche et de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La nature de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les organismes génétiquement modifiés qui seront utilisés et la classe de confinement dont relève cette utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le cas échéant, les organismes génétiquement modifiés dont l'utilisation est déjà déclarée ou agréée et la classe de confinement dont celle-ci relève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le nom du responsable de l'utilisation et ses qualifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les capacités financières de la personne privée exploitant une installation relevant d'une classe de confinement 3 ou 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les procédures internes permettant de suspendre provisoirement l'utilisation ou de cesser l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le plan d'opération interne défini à l'article R. 512-29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOLET 9/ DOSSIER AGREMENT DECHETS (D. 181-15-7)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour la gestion des déchets prévu à l'article L.541-22, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Une notice technique décrivant l'installation et les moyens mis en œuvre et indiquant notamment (R. 543-35) : - Le type d'activité de traitement ou de décontamination ; - Les capacités de traitement de décontamination et le cas échéant d'entreposage ; - Les procédés de traitement et leurs caractéristiques techniques ; - Les modalités d'élimination des résidus issus des installations de traitement et de décontamination.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les informations requises par l'article R.543-11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les nom, prénom, domicile et qualité du pétitionnaire ou, s'il s'agit d'une société, sa raison sociale, sa forme juridique et la composition de son capital (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Annexe 3 – LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – octobre 2018 – 16/18

Les nom, prénom et qualité du signataire de la demande d'agrément et la justification de ses pouvoirs (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>				
Les nom, prénom et qualité du responsable de l'exploitation (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Un descriptif des moyens en personnel et en matériel de l'entreprise, y compris ceux disponibles pour procéder aux contrôles et aux vérifications préalablement au traitement des déchets (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une liste indiquant la nature des déchets contenant des PCB qui peuvent être traités (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une justification des capacités financières de l'entreprise à faire face aux risques que son activité, et éventuellement la cessation de celle-ci, pourraient présenter pour l'environnement (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les coûts prévisionnels de traitement ou de décontamination des déchets pour lesquels l'agrément est demandé et un projet de tarification des services rendus (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Un projet de cahier des charges (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une justification des capacités techniques et financières à mener à bonne fin les opérations requises pour la gestion des déchets d'emballages (R. 543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les conditions dans lesquelles l'entreprise prévoit de satisfaire aux clauses du cahier des charges prévu à l'article R. 543-58-1 : il mentionne à cet effet les objectifs qu'il entend réaliser par les accords qu'il passera avec les personnes mentionnées à l'article R. 543-56 (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Il précise les conditions selon lesquelles il prévoit de proposer aux collectivités territoriales une reprise des déchets d'emballages triés, en tout point du territoire national, à un prix de reprise unique, positif ou nul, par filière de matériaux et selon des modalités contractuelles équivalentes (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Il mentionne les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire, pour chaque filière de matériaux, les déchets d'emballages lorsque l'organisme ou l'entreprise agréé passera, pour la gestion de ces déchets, des accords avec les fabricants d'emballages ou de matériaux d'emballage (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pour les exploitants d'une installation de stockage, de dépollution, de démontage ou de broyage des véhicules hors d'usage, les éléments figurant à l'article R. 543-162	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pour le recyclage des navires, les éléments figurant à l'article D543-274	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOLET 10/ DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG)

La DIG est hors champ de l'autorisation environnementale mais le volet est ajouté pour faciliter la procédure conjointe.

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet unique **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Mémoire justifiant l'intérêt général (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Part prise par les fonds publics dans le financement (art. R.214-91 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Estimation des investissements par catégorie de travaux (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages et estimation des dépenses correspondantes (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer aux dépenses (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Proportion des dépenses d'investissement et d'entretien dont le pétitionnaire demande la prise en charge par les personnes sus-mentionnées (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des dépenses (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Éléments et modalités de calcul qui seront utilisés pour déterminer les montants des participations (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Indication de l'organisme qui collectera les participations dans le cas où le pétitionnaire ne collecte pas l'intégralité de celles-ci (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

* À renseigner par les services instructeurs pour indiquer au maître d'ouvrage quelles sont les pièces à fournir, au cours de la phase de cadrage préalable au dépôt du dossier le cas échéant. Il est fortement recommandé au pétitionnaire de demander ce cadrage préalable auprès du service territorialement compétent dès que le contour du projet est défini. Une saisine par voie électronique est disponible sur le site de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/demander-des-informations-avant-le-depot-de-mon-r1462.html>

** À renseigner par l'autorité administrative compétente après le dépôt du dossier pour vérifier la présence des différentes pièces du dossier.

*** Le pétitionnaire précisera l'intitulé du document lorsque le dossier est présenté en plusieurs documents rassemblés.

**** Pièces requises en cas de demande de participation des personnes intéressées.

***** Les documents CERFA sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>

Pour toute information complémentaire, se reporter au site de la DRIEE où se trouvent des informations sur l'autorisation environnementale : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/autorisation-environnementale-r1460.html>